

COMMUNE DE SARDENT
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/06

Envoyé en préfecture le 22/03/2023
Reçu en préfecture le 22/03/2023
Publié le
ID : 023-212316806-20230322-20230622-DE



L'an deux mil vingt-trois, le 28 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/02/2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Etaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, Patricia ANGELINI, Christelle BAUMET, Fanny CADILLON-LAPORTE, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAC Jérôme, DUGUET Pierre, Pascal LESOUPLE, David CHASSAGNE, Christian GAUTHIER, Jérôme CANDORET

Etaient absents et excusés : Mmes Sandra TERRACOL, Angélique VEYSSET, Ms Régis GUYONNET, Mme Alice DEHUREAUX donne pouvoir à M Thierry GAILLARD

Secrétaire de séance : Mme Christelle BAUMET

Objet : Avenant au marché de travaux pour la réhabilitation de l'ancienne Poste en Maison des Services n°2022-01-03 — Lot 03 SERRURERIE (annule et remplace suite erreur matérielle)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121.29

Vu l'article L2194-1°2 du code de la commande publique précisant qu'un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, lorsque [...] des services supplémentaires sont devenus nécessaires.

Vu l'article L2194-3 du code de la commande publique précisant que les prestations supplémentaires ou modificatives demandées par l'acheteur au titulaire d'un marché public de travaux qui sont nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage et ont une incidence financière sur le marché public font l'objet d'une contrepartie permettant une juste rémunération du titulaire du contrat.

Vu l'article R.2194-1 et suivant du code de la commande publique notamment -2 précisant les modifications contractuelles autorisées

Considérant que des prestations complémentaires et des modifications ont été apportées en fin de chantier. Monsieur le maire présente au Conseil Municipal l'évolution des travaux de réhabilitation de l'ancienne Poste en Maison des Services. Il indique que des modifications de garde-corps intérieur et extérieur ont été apportées au projet et qu'une crédence en inox a été demandée pour le cabinet médical.

N° de marché : 2022-01-03

- Lot 03 SERRURERIE : Titulaire : SERRUBAT

Montant initial du marché = 74 707 €HT

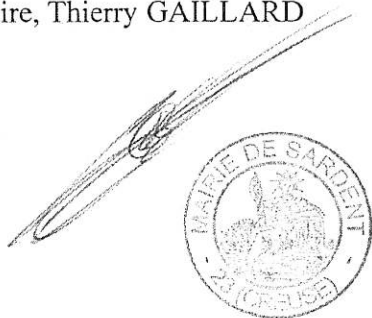
Objet de l'avenant : Modification garde-corps et crédence inox

Montant de l'avenant : 4 212.79€ HT soit + 5.33%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer l'avenant au marché de travaux n°2022-01-03 pour un montant de 4212.79€ HT soit +5.33%.

Fait et délibéré en Mairie,
Pour copie conforme
En Mairie, le 28/02/2023
Publié, le 22/03/2023
Transmis, le 22/03/2023
Certifié exécutoire
Le Maire, Thierry GAILLARD



Envoyé en préfecture le 22/03/2023
Reçu en préfecture le 22/03/2023
Publié le *SLOW*
ID : 023-212316806-20230322-20230622-DE

La secrétaire de séance, Christelle BAUMET

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'C' followed by a 'B'.